



Succession d'une grand tante

Par **kerfam**, le **16/02/2011** à **19:18**

Bonjour,

Ma grand tante vient de décéder. Elle n'a jamais été mariée et n'a jamais eu d'enfant. Son frère (mon grand père) est décédé ainsi que ma grand-mère et leur fils unique (mon père). Il ne reste que trois petits neveux: moi, ma soeur et mon frère. Mon frère prétend avoir en sa possession un testament manucrit selon lequel ma grand tante lui lègue la totalité de ses biens. Ma soeur prétend avoir aussi un testament manuscrit selon lequel les biens seraient partagés entre elle et mon frère. Vous constaterez que dans les deux cas , je n'apparais pas comme légataire de ma grand tante.... Merci de me dire si je peux être écartée totalement de cette succession et si c'est le cas lequel des deux "testaments" est valide.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **16/02/2011** à **19:53**

C'est le dernier testament qui l'est, s'il est déclaré valide.

N'ayant pas d'enfant, ni conjoint survivant, elle pouvait léguer ce qu'elle voulait à qui elle voulait.

Par **Marion2**, le **16/02/2011** à **21:55**

A préciser que les héritiers auront 55% du montant total de l'héritage à régler au fisc.

Par **kerfam**, le **17/02/2011** à **09:16**

Merci pour vos réponses. Je crois que cette histoire n'a pas fini de créer des conflits entre mon frère et ma soeur.